

## Plan de réduction des tensions de recrutement : réduire les difficultés de recrutement, priorité de la sortie de crise

L'U2P a accueilli avec intérêt le plan de réduction des tensions de recrutement présenté le 27 septembre dernier par le Premier ministre. Il montre que le Gouvernement s'attèle à la priorité de cette sortie de crise : réduire les difficultés de recrutement.

**Dominique Métayer**  
Président de l'U2P

Alors que près d'un million d'entreprises de proximité éprouvent des difficultés de recrutement, en particulier dans les métiers de bouche, l'hôtellerie-restauration, les services, le bâtiment-travaux publics et la fabrication, et que le taux de chômage demeure élevé en France, il est impératif d'apporter rapidement des réponses, à la fois aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.

Pour cela l'U2P est favorable à la mise en œuvre au 1er octobre prochain de la réforme de l'assurance-chômage qui est de nature à inciter au retour en emploi.

En outre, les investissements consentis par l'Etat pour améliorer les compétences des salariés et des demandeurs d'emploi sont indispensables pour inverser la tendance actuelle.

En particulier l'enveloppe de 600 millions d'euros pour permettre aux entreprises de moins de 300 salariés de former leur person-



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

**« Nous voyons enfin le spectre de la crise covid s'éloigner. Tout en restant vigilants, nous devons maintenant porter tout notre effort vers la reconstitution de ce capital humain indispensable à nos entreprises pour saisir toutes leurs chances en cette période de reprise. »**

nel, est de bon aloi, notamment en vue de soutenir les transitions numérique et écologique. Il conviendra également de répondre aux besoins de formation des salariés des entreprises de moins de 50 salariés.

De la même façon, l'élargissement aux adultes de la prime à l'embauche en contrat de professionnalisation est positif.

De son côté, l'U2P accompagnera les branches professionnelles engagées dans des travaux vi-

sant à renforcer l'attractivité des métiers.

Cet investissement global ne sera pas de trop pour rapprocher les

personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion professionnelle, des besoins en compétences des entreprises. ●

### Une reprise bridée

Les résultats de l'enquête Xerfi Specific-U2P portant sur l'activité des entreprises de proximité au deuxième trimestre 2021 sont sans appel : près de 30 % des entreprises de proximité rencontrent des difficultés de recrutement, soit en raison du manque de candidats qualifiés, soit en raison de l'absence pure et simple de candidatures.

#### Formation

L'accès des travailleurs indépendants à la formation professionnelle doit être amélioré  
**page 2**

#### Institutionnel

La MAAF et l'U2P ont renouvelé leur convention de partenariat  
**page 2**

#### Élections aux CMA

Le scrutin est ouvert du 1<sup>er</sup> au 14 octobre, votez pour les listes U2P-La Voix des Artisans !  
**page 3**

## L'accès des travailleurs indépendants à la formation professionnelle doit être amélioré

Intervenant au Sénat sur les conditions et les perspectives de la reprise économique à l'invitation de la Délégation aux Entreprises du Sénat, le Président de l'U2P, Dominique Métayer, est revenu sur les obstacles rencontrés par les travailleurs indépendants pour se former, et plus largement sur les fragilités du système mis en place par la loi Avenir professionnel en 2018.

Le compte personnel de formation (CPF), constitue l'un des dispositifs phares mis en place par la loi Avenir professionnel de 2018.

Dans leur travail d'évaluation de cette réforme, les partenaires sociaux ont toutefois souligné que le CPF n'avait pas atteint sa vocation initiale, à savoir la professionnalisation de ses bénéficiaires. Il demeure en effet utilisé en majorité pour des formations ne visant pas un parcours professionnel précis : langues, permis de conduire, bureautique... Le Président de l'U2P a ainsi rappelé que les partenaires sociaux, dans leurs propositions formulées à la ministre du Travail, ont insisté sur la nécessité de recentrer l'utilisation du CPF sur des enjeux professionnels.

### Formation à distance

En parallèle, Dominique Métayer a évoqué le doublement du crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise tel que prévu à l'article 5 du projet de loi de finances pour 2022, une mesure saluée par l'U2P.

Pour autant, compte tenu des spécificités liées à leur disponibilité et à leur activité, il apparaît indispensable de développer l'accès aux formations ouvertes à distance (FOAD), mais également de mieux communiquer et informer les travailleurs indépendants sur les droits auxquels ils ont accès au travers du Compte Personnel de Formation (CPF). À l'heure actuelle, seule une infime minorité de chefs d'entreprises sait qu'elle y a accès.

### Financements

À ces obstacles s'ajoutent de graves problèmes administratifs qui affectent la formation professionnelle des chefs d'entreprises de proximité depuis plus de 3 ans. Depuis le transfert de la collecte des contributions à la formation professionnelle (CFP) des travailleurs indépendants à l'URSAFF en 2018, le FAFCEA a vu sa collecte quasiment divisée par deux avec moins de 35 millions d'euros en 2020 contre près de 70 millions d'euros en 2018.

Des travaux sont toujours en cours au sein de l'ACOSS, faisant suite à un important travail réalisé avec le FAFCEA, pour remédier à cette situation.

Pour autant, la formation des ressortissants du FAFCEA a été très durement impactée par cette perte

de collecte, qui s'est inévitablement accompagnée d'un durcissement drastique des critères de prise en charge financière des formations par le FAFCEA.

En conséquence, ce sont donc moins de chefs d'entreprise qui ont pu bénéficier d'une formation, pour des durées moins longues, et avec des financements moins importants.

La crise sanitaire et économique, en désorganisant les calendriers de formation, a accru les difficultés d'accès à la formation pour les chefs d'entreprise, nombreux à s'être retrouvés confrontés à des formations suspendues ou reportées, parfois de plusieurs mois.

Il est urgent de lever ces obstacles pour permettre aux travailleurs indépendants de se former et de développer leur activité. ●

## La MAAF et l'U2P ont renouvelé leur convention de partenariat

La MAAF soutient depuis de nombreuses années l'U2P dans ses actions en faveur de la reconnaissance et de la promotion des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

La MAAF et l'U2P confortent leur partenariat de longue date, au service des chefs d'entreprise de proximité.

L'U2P et la MAAF se concertent sur les grands thèmes liés à la protection, la promotion et le développement des entreprises de proximité tant au niveau national que dans les territoires.

La MAAF s'engage à répondre aux sollicitations de l'U2P et à mettre ses compétences au service des entreprises en termes d'accompagnement et d'évolution à l'occasion de réunions ou de manifestations, telle que les Rencontres de l'U2P. Le renouvellement du partenariat renforce et affirme les liens



**Stéphane Duroule, Directeur général de la MAAF, et Dominique Métayer, Président de l'U2P, dans les locaux de la MAAF pour la signature de la convention de partenariat le 27 septembre.**

solides et historiques entre la MAAF et l'U2P.

sables de l'U2P en faveur de la promotion et de la valorisation des entreprises de proximité. La signature de cette convention en est une parfaite représentation », explique Stéphane Duroule, Directeur général de la MAAF. « À l'origine, les artisans ont créé la MAAF afin de bénéficier d'un outil de protection de leurs entreprises répondant aux spécificités de l'artisanat, précise Dominique Métayer, Président de l'U2P. C'est pourquoi je me réjouis que nous continuions à cheminer ensemble en élargissant progressivement notre partenariat à l'ensemble de l'économie de proximité. » ●

« La MAAF joue un rôle majeur de soutien des actions indispen-

# Élections aux CMA : le scrutin est ouvert du 1<sup>er</sup> au 14 octobre, votez pour les listes U2P-La Voix des Artisans !

Les élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat se déroulent du 1<sup>er</sup> au 14 octobre. Les artisans sont appelés à élire ceux qui les représenteront et assureront le bon fonctionnement du réseau consulaire pour les cinq années à venir. Le scrutin, ouvert à tous les artisans et conjoints inscrits au répertoire des métiers, se déroule par correspondance et sur [artisansvotons.fr](https://artisansvotons.fr).

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des entreprises artisanales, complémentaires avec les organisations professionnelles. C'est pourquoi l'U2P s'est engagée sans réserve dans ces élections. Les listes U2P-La Voix des Artisans, présentes dans la quasi-totalité des départements, sont composées d'artisans issus de tous les métiers de l'artisanat. Ils se mettront au service exclusif des entreprises artisanales, à la différence des listes des organisations concurrentes (fédérations du Medef et de la CPME) qui défendent des entreprises de plus grande taille aux intérêts contraires.

Une fois élus, les candidats U2P-La Voix des Artisans s'engagent à assurer un service de proximité à chaque artisan. Ils garantiront une gestion performante des Centres de formation d'apprentis (CFA) afin de répondre efficacement aux besoins en compétences des entreprises artisanales. Ils mèneront une politique active de développement des activités artisanales dans les centres-villes. Ils placeront au cœur de leur action la simplification administrative. Ils renfor-

**NOUS VOTONS LA VOIX DES ARTISANS**

LA SEULE LISTE AU SERVICE DE **TOUTS LES ARTISANS** ET DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ  
**RETROUVEZ NOS ENGAGEMENTS SUR LE SITE [LAVOIXDESARTISANS.FR](https://lavoixdesartisans.fr)**  
**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT.**  
**DU 1<sup>ER</sup> AU 14 OCTOBRE, VOTEZ SUR [ARTISANSVOTONS.FR](https://artisansvotons.fr) OU PAR CORRESPONDANCE.**

**U2P** union des entreprises de proximité  
**CAPEB** Confédération nationale des artisans et indépendants professionnels  
**CGAD** Confédération générale de l'artisanat de France  
**cncims** Confédération nationale des industries et métiers de la région Île-de-France  
**CFATP** Confédération française de l'artisanat et du petit commerce

ceront l'accompagnement des artisans, des porteurs de projet et des créateurs-repreneurs d'entreprise artisanale. Ils défendront auprès des collectivités territoriales un aménagement commercial et urbain adapté à l'activité des artisans. Enfin, ils mutualiseront les moyens des CMA pour optimi-

ser le service rendu aux artisans, et ils s'opposeront à la fusion des CMA et des CCI afin que les spécificités des entreprises artisanales continuent à être reconnues. L'U2P est présente sur l'ensemble du territoire et fédère les grandes familles de l'artisanat : CAPEB pour le bâtiment, CGAD pour

l'alimentation, CNCIMS pour les services et la fabrication, CNATP pour les travaux publics et le paysage. Le réseau des CMA est constitué de 13 Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région en métropole et de 5 Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région en Outre-Mer. ●

## Brèves

**L'ISM fait don de 4,8 millions d'euros à l'établissement public Notre-Dame afin de promouvoir les métiers.** C'est à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le 18 septembre dernier, que l'Institut Supérieur des Métiers a signé la convention de don prévoyant de verser à l'établissement public Notre-Dame, dirigé par le général Georgelin sous le patronage du ministre délégué aux PME, Alain Griset, un don de 4,8 millions d'euros. Ce don servira à promouvoir les métiers au travers d'événements culturels, d'outils pédagogiques ou encore d'ateliers. Il permettra également de conduire des actions en direction des apprentis d'une part et des personnes éloignées de l'emploi d'autre part. Les sommes affectées à ce don sont issues du produit de la vente des anciens locaux de l'ISM, conformément à un accord conclu entre l'ISM et l'État, le désengagement de ce dernier ayant conduit à restructurer l'organisme en profondeur. L'U2P était représentée à l'occasion de cette signature par Éric Le Dévéhat, Président de l'UNA Métiers de la pierre de la CAPEB.

**EuroSkills Graz 2021 : la France monte sur le podium.** Lors de la Compétition Européenne des Métiers qui s'est déroulée à Graz du 22 au 26 septembre, les 31 jeunes passionnés de l'équipe de France des Métiers n'ont pas ménagé leurs efforts et leur détermination pour gravir les marches du

podium au terme d'épreuves pour lesquelles ils ont dû démontrer l'excellence de leur savoir-faire. Près de 400 compétiteurs originaires de 20 pays européens se sont affrontés pendant plus de 15 heures d'épreuves dans 48 métiers pour départager les meilleurs jeunes professionnels. Cette année encore, la France s'est imposée en se hissant à la troisième place du classement européen avec un total de 18 médailles. Une belle performance qui récompense une fois de plus le très haut niveau des compétences et des savoir-faire français.

**Les pourboires pourraient être bien-tôt partiellement défiscalisés.** Le Président de la République Emmanuel Macron l'a annoncé lors d'une visite au Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (SIRHA) qui s'est ouvert à Lyon, et auquel était présent le président de l'U2P, Dominique Métayer. Le premier objectif visé par la proposition est d'exclure les pourboires de l'assiette des cotisations sociales, dans la limite de 15 % du salaire annuel brut du salarié. La proposition viserait également à exonérer partiellement les pourboires de CSG et de la taxe sur les salaires. De plus, elle prévoirait, toujours dans la limite des 15 %, de défiscaliser les pourboires de l'impôt sur le revenu. Enfin, la proposition pourrait inclure l'exclusion des pourboires de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. ●

## Sur les réseaux sociaux

« À l'approche du scrutin, tous les soutiens aux listes #lavoixdesartisans sont mobilisés: @capeb\_fr @CGAD\_france @CNAMS\_france @CNATPnationale et même @unapl\_officiel. Dans cette dernière ligne droite l'U2P souhaite une belle campagne à tous ses candidats. »

TWITTER — @U2P\_FRANCE — 28 SEPTEMBRE 2021

## Agenda

### 30 septembre

Audition du Secrétaire général de l'U2P par Thomas Mesnier, rapporteur général de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022.

Participation du Président de l'U2P à une table ronde sur les conditions et les perspectives de la reprise économique, organisée par la Délégation aux Entreprises du Sénat.

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P, et le Président de l'Association GSC, Anthony Streicher.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion bilatérale avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

### 1<sup>er</sup>-14 octobre

Déroulement du scrutin des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

### 6 octobre

Participation du Président de l'U2P à la remise des prix du Concours national de la meilleure baguette de tradition française 2021, organisé par la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française.

### 8 octobre

Participation du Président de l'U2P au congrès annuel de la FENARAC.

### 12 octobre

Prise de parole du Président de l'U2P dans le cadre d'une table ronde de la Conférence des Enjeux organisée par le Conseil économique, social et environnemental.

### 21 octobre

Réunion du Conseil National de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1<sup>er</sup> octobre 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage